

LES TROUBLES DE WINNIPEG

M. ROWELL EXPLIQUE A LA
CHAMBRE DES COMMUNES
COMMENT LA POLICE A ETE
CONTRAINTE DE FAIRE FEU
SAMEDI DANS LA CAPITALE
MANITOBAINE. — UNE SOMMA-
TION A M. ROBERTSON.

(De notre correspondant)

Ottawa, 23. — A la séance de ce matin plusieurs questions ont été posées au gouvernement à propos des incidents qui se sont passés à Winnipeg samedi après-midi. M. Rowell a fait un bref récit des circonstances qui ont amené l'intervention de la police montée. C'est au mois dernier qu'il a écrit aux procureurs généraux des provinces des prairies pour les assurer de toute la coopération des autorités fédérales pour le maintien de l'ordre et de l'autorité. C'est en vertu de cette entente que le maire de Winnipeg a pu obtenir samedi, l'aide de la police montée, après que le ministre du Travail eut fait tout en son pouvoir pour empêcher des troubles et dissuader les meneurs de faire une parade en dépit de la proclamation du maire. Le comité des grévistes, parmi lequel se trouvent quelques soldats de retour, avait fait avertir M. Robertson que la parade se rendrait du Parc Victoria à son hôtel et que là, le ministre devrait adresser la parole aux manifestants sous peine de manifestations hostiles et de dommages à la propriété. M. Robertson a offert plutôt de se rendre lui-même au Parc Victoria, afin d'éviter la contravention à la proclamation du maire, mais cette offre a été refusé et la parade a eu lieu, ce qui a obligé les autorités à demander l'intervention de la police montée, qui a essayé de disperser le rassemblement, mais sans succès et s'est vu assaillir à coups de pierres et de revolver. Se trouvant en légitime défense, les militaires à cheval ont tirés une salve de revolver, blessant une quinzaine de personnes dont l'une est morte.

Plusieurs soldats, environ le même nombre, ont été blessés, mais un seul sérieusement.

Entre temps le maire avait donné lecture de l'acte des émeutes et avait demandé l'aide de la milice, qui lui a été accordée, mais l'acte énergique de la police montée avait mis fin aux troubles de la journée. M. Rowell termine ce récit en déclarant que les autorités sont unies dans la ferme détermination de faire respecter la loi et l'ordre dans tout le pays.

M. Mackie, d'Edmonton, a demandé si le malentendu repose encore sur la question du contrat collectif, et s'il n'est pas vrai que les trois industries concernées sont maintenant disposées à concéder ce principe, après s'y être refusées dans le début. M. Rowell a rappelé une déclaration de ces compagnies parue dans les journaux il y a une dizaine de jours et dans laquelle les compagnies acceptaient le principe sous certaines explications et définitions. Depuis ce temps, M. Robertson s'est tenu en contact constant avec les deux parties et espère arriver prochainement à une entente satisfaisante.

M. Lemieux a demandé si l'on a fixé la date du procès des mesures arrêtés et M. McGibbon a suggéré que le gouvernement leur accorde un procès expéditif, mais M. Meighen répond que ces deux cas ne concernent pas le gouvernement fédéral, mais sont du ressort des autorités judiciaires et provinciales.

La Chambre a ensuite commencé l'étude en comité de la loi d'établissement agricole des soldats.